

NOUVELLE OFFRE DE LICENCES - FOIRE AUX QUESTIONS

sujet	questions	réponses
PHOTO	Est-ce que les contraintes de chargement présentes cette saison seront supprimées (i.e impossible d'effectuer des redimensionnements facilement sous Smartphone) ?	Pour les licenciés qui n'ont pas demandé à ce que leur photo soit effacé de FBI, le processus leur proposera simplement de changer la photo s'il le souhaite. Pour la mise au format des photos, nous avons communiqué en incitant les licenciés, clubs, à utiliser des applications gratuites, téléchargeables sur smartphone, permettant de produire une photo au « standard » tel que demandé par FBI
CERTIFICAT MEDICAL	Est-ce possible de rendre le CMNCI obligatoirement pour tous les licenciés si le club le souhaite?	Non, le processus médical est édicté par le ministère.
CERTIFICAT MEDICAL	En cas de mutation, est-ce que les clubs d'accueils pourront savoir si le licencié qui demande à muter doit fournir un CMNCI (afin que les clubs puissent anticiper et prévenir le licencié)?	Oui, l'historique licencié est conservé dans FBI, avec, entre autres, la validité de son certificat médical
SAISIE	Plusieurs demandes des clubs afin de pouvoir « redonner la main » au licencié sous e-licence en cas de licence KO. Idem pour le CD qui souhaiterait pouvoir redonner la main au club en cas de licence KO	On ne redonne pas la main au licencié, c'est le club qui apportera directement les modifications dans FBI. Pour l'instant c'est au comité de faire les changements sur la licence et non au club.
MODIFICATIONS LICENCE	Est-ce que le club pourra modifier la saisie d'un licencié (extensions, option assurance...)?	Oui s'agissant de ses choix d'extension. Non concernant l'option d'assurance
PIECES JOINTES	Beaucoup de clubs demandent en plus de faire signer des règlements intérieurs, chartes diverses... Est-ce envisageable de rendre accessible un espace pour charger des docs divers (sur le même écran que celui pour charger les Justif d'identité, CMNCI...). L'idée serait de pouvoir charger un document à destination du club uniquement sans aucune obligation (i.e un truc four tout !)	Pas prévu dans le lot livré cette saison.
MAILS	Est-ce que quelques consignes seront indiquées sur ce mail adressé aux licenciés? La principale crainte concerne les CMNCI avec la mention « en compétition » qui est très souvent manquante sur les papiers libres des médecins.	Non, le mail n'a pas cet objet. Un tutoriel à destination du licencié sera disponible en ligne
MAILS	Est-ce que les clubs pourront savoir si les mails de renouvellement pour leurs licenciés ont bien été délivrés afin d'avoir un suivi ?	Oui nous indiquerons que le mail a été envoyé avec la date d'envoi
AST	Je suis licencié séniors dans un club A avec le socle uniquement pour entrainer des Jeunes. Mon club A ne propose pas de compétition séniors (mais des uniquement jeunes). Est-ce que je peux demander une autorisation secondaire dans un club B pour pratiquer le 5x5 Séniors (car mon club A ne le propose pas).	<p>Dans le cas cité, l'offre de pratique compétitive est possible dans le club A, puisqu'elle existe en jeune</p> <p>La nouvelle offre de licence a pour objectif de répondre à de nouvelles opportunités de pratiques, non disponibles avec l'offre actuelle</p> <p>Dans le cas cité, à date, cet entraîneur a tout intérêt à prendre son socle, complété d'une extension joueur compétition, dans le club où il souhaite jouer. Son socle étant universel, il pourra entraîner dans tout autre club de son choix. C'est la transposition avec la nouvelle offre de ce qu'il aurait pu faire cette saison pour jouer.</p> <p>Choix à privilégier également pour un sujet économique :</p> <p>Situation que tu proposes : Socle + extension joueur compétition dans club A + AST dans club B</p> <p>Situation de ma réponse : Socle + extension joueur compétition dans club B. Majoration uniquement l'année 1 d'un maximum de 60€ de frais de mutation</p>

AST	Je suis arbitre dans un club A, je prends le socle et l'extension joueur compétition dans le club A, mais par affinité avec d'autres joueurs, je peux demander une autorisation secondaire pour jouer dans le club B, même si mon club A propose la pratique que je souhaite ?	Non, l'autorisation secondaire est uniquement permise pour aller chercher une offre de pratique compétitive qui n'existe pas dans mon club A
AST	Les autorisations secondaires ne sont valables qu'à l'intérieur d'un même comité : Le club A et le club B, en CTC sont dans 2 CD différents : y-a-t-il un changement dans l'attribution des autorisations secondaires ?	Non, seul cas dérogatoires des AST dans un même comité
AST	La majorité des clubs de CD43, certains clubs du CD69 et du CD71, rattachés au CD42 ne participent qu'au championnat du CD42 : aurons-nous la possibilité de délivrer des autorisations secondaires vers des clubs rattachés ?	Via la convention de rattachement territorial, si ces clubs sont rattachés au CD 42, ils s'inscrivent dans les principes comme faisant partie du comité
BASKET ENTREPRISE	Mon entreprise est basée dans un autre département que le mien, puis obtenir une extension Entreprise pour jouer dans un autre département, une autre ligue que celle de mon club A ?	Pas possible pour 20-21 (sujet outil FBI) on regardera pour 21-22
SAISIE	E-licence bloquera la validation d'un licencié si celui-ci ne produit pas les documents nécessaires ?	Très peu de documents à produire hormis CM si au-delà des 3 ans de validité. Oui si pas de CM, processus bloqué, dès l'enregistrement par le licencié
ASTU20	la licence ASU20 est-elle possible	Le joueur U20 qui n'a pas d'offre de pratique compétitive dans son club A, peut obtenir une AST pour le club B, pour évoluer en U20.
LIEN HYPERTEXTE	la transmission du lien hypertexte sera-t-elle immédiate ou programmée	Les emails de pré-inscription seront envoyés 1 à 2 fois par jour selon les paramétrages des opérations programmées
QUESTIONNAIRE DE SANTE	il devra obligatoirement être déposé en pièce jointe sur l'application ou sera-t-il possible de le remplir « en ligne » ?	Le questionnaire de santé est à répondre directement en ligne.
LICENCE LOISIR	dans mon club A, si je ne veux pratiquer que du Loisir, je peux choisir le socle + extension Loisir uniquement ?	OUI
LICENCE LOISIR	Si mon club n'offre pas la pratique Loisir, je choisis le socle + extension joueur compétition dans mon club et AST Loisir dans le club B ?	NON. Une AST n'est possible que pour accéder à de la pratique compétitive non disponible dans le club A
ASSURANCE	Date limite de résiliation du contrat d'assurance FFBB	31 mai par lettre recommandée à la FFBB
LIEN HYPERTEXTE	: Les clubs pourront-ils avoir accès au lien hypertexte « en clair » via FBI avec de pouvoir accompagner un licencié dans son renouvellement <u>tout de suite</u> sans attendre l'envoi du lien par FBI mais en lui communiquant manuellement ?	Non, cela ne sera pas possible, aucun lien en clair ne circulera par mesure de sécurité et de protection des données personnelles. Pour accompagner un licencié en demande d'assistance : •la saisie manuelle dans FBI par le club reste possible après renseignement du formulaire qui convient, •le licencié peut communiquer le lien crypté et ses infos de connexion à son club pour qu'ils accèdent aux données de son formulaire de pré-inscription en ligne
CERTIFICAT MEDICAL	la FFBB proposera-t-elle un imprimé type ?	oui, mais le certificat médical sur papier libre reste possible à condition de comporter toutes les mentions obligatoires (pour jouer en compétition,,°
SURCLASSEMENT	la FFBB proposera-t-elle un imprimé type ?	oui pour les surclassements simples
CERTIFICAT MEDICAL	un certificat médical datant de + de 3 mois est-il valable ?	oui le certificat médical devra dater de moins d'un an
LIEN HYPERTEXTE	sur quelle adresse mail le lien est-il envoyé	le lien est envoyé sur l'adresse mail du licencié situé dans la partie supérieure de la fiche licencié, Si le club a saisi les adresses mail des parents, le lien sera également envoyé à chacun des parents, si l'un des parents commence la saisie de la licence, l'autre pourra la terminer.

E-licence	Un joueur suspendu peut il être renouvelé ?	non un joueur suspendu ne peut pas être renouvelé
Date de validation	A quelle date seront validées les licences validées par le club entre le 15 mai et le 1er juillet	si le club a effectué la validation de son affiliation avant le 1er juillet, toutes les licences seront validées au 1er juillet. Si le club valide son affiliation plus tard, les licences seront validées à la date de la réaffiliation
REAFFILIATION	date de réaffiliation et saisie	si le club valide son affiliation avant le 30 juin, celle-ci pourra être dématérialisée, Après le 30 juin, la demande de réaffiliation devra être demandée au Comité
CREATION	peut on créer une licence pour un joueur déjà licencié	si l'adherent a déjà été licencié, il sera impossible de créer une nouvelle licence
CERTIFICAT MEDICAL	Le licencié ayant besoin d'un nouveau certificat médical pourra-t-il avoir l'information avant d'aller sur la plateforme	oui, si un certificat médical est nécessaire, le licencié aura l'information dans le mail qu'il recevra avec le lien hypertexte